



Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

Consultation Publique

*À propos de la
Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada*

Juillet 2023





Présentation de Réseau Environnement

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a près de 60 ans. La mission de l'association est d'être le catalyseur de l'économie verte¹ au Québec. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

¹ L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).



Table des matières

PRÉSENTATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT	2
CONTEXTE	4
NOTE AUX LECTEURS	5
QUESTION 1 Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?	6
QUESTION 2 Quels sont les défis et possibilités les plus importants pour atteindre les cibles de 2030 de l'accord de Kunming-Montréal au Canada ? sur quelles initiatives réussies pourrions-nous ?	9
QUESTION 3 Y a-t-il des cibles vers lesquelles le Canada fait déjà de bons progrès et d'autres auxquelles il devrait porter plus d'attention ?	12
QUESTION 4 Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?	14
QUESTION 5 Aucune cible n'est isolée : quels sont les outils et solutions les plus prometteurs pour progresser vers plusieurs cibles ?	17
QUESTION 6 Quelles autres connaissances et mécanismes habilitants (p. ex. réseaux, politiques) sont essentiels pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux ?	19
QUESTION 7 Pour l'élaboration de la stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?	20
QUESTION 8 Quels sont les principaux besoins et valeurs des êtres humains à prendre en compte pour faire de la perte de biodiversité une préoccupation généralisée ?	21
QUESTION 9 À quoi ressemblerait le succès ?	23
RÉFÉRENCES	24



Contexte

À l'occasion du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) visant à freiner et à inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030, et à mettre le monde sur la voie d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050, le gouvernement du Canada souhaite élaborer une stratégie en matière de biodiversité afin de refléter la mise en œuvre du CMB au niveau national et de soutenir les objectifs mondiaux définis dans le cadre.

La Stratégie 2030 pour la biodiversité établira une vision commune pour freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada, reflétera les priorités nationales du Canada en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, et guidera la façon dont le Canada met en œuvre le CMB à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte que Réseau Environnement a réuni un groupe d'expertes et d'experts d'organisations publiques, privées et académiques très diverses impliquées en environnement, plus particulièrement dans le secteur de la biodiversité. La diversité des participantes et des participants a permis d'identifier les enjeux et les priorités concernant le contenu de la stratégie.

Le présent mémoire est le résultat des efforts concertés des membres, basés sur le document « Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité : Freiner et inverser la perte de nature » et par conséquent, représente les considérations de Réseau Environnement. Ce document présentera les réponses aux différentes questions de l'enquête en ligne élaborée par Environnement et Changement Climatique pour recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie ambitieuse et inclusive.



Note aux lecteurs

Le présent mémoire répond aux questions à développement de l'enquête en ligne « Engager les Canadiens sur la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada » élaborée et dirigée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et visant à mobiliser les Canadiens au sujet de la [Stratégie 2030 de la biodiversité du Canada](#). Les réflexions se sont appuyées sur le document « [Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité : Freiner et inverser la perte de nature](#) » produit par ECCC qui est un aperçu de haut niveau du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal et une vue d'ensemble des questions clés, des principes directeurs, des défis et des opportunités en matière de conservation de la biodiversité au Canada. Ce document a donc servi de base de discussion.



Question 1 | Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?

Pour que la Stratégie 2030 pour la biodiversité soit couronnée de succès, nous proposons les 5 caractéristiques suivantes :

1. La stratégie doit être accompagnée d'un plan d'action incluant des cibles intermédiaires

Nous considérons que le Canada a les moyens de se fixer des objectifs ambitieux et d'atteindre les cibles de l'accord Kunming-Montréal voire d'en dépasser certaines. Cependant, il est important de se fixer des cibles intermédiaires afin d'assurer le suivi et le monitoring de la stratégie. De cette façon, le gouvernement pourra s'assurer d'aller dans la bonne direction et pourra ajuster rapidement ses actions s'il s'éloigne trop de ces cibles. Ces dernières doivent être impérativement accompagnées d'indicateurs mesurables afin de confirmer ou non leur succès. Le plan d'action devrait donc prévoir clairement les mesures qui permettront d'atteindre ces cibles intermédiaires. Il doit être coconstruit avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements provinciaux et les peuples autochtones.

2. La stratégie doit inclure des incitatifs fiscaux destinés au secteur privé

Puisqu'une grande partie de la biodiversité se situe là où la tenure des terres est majoritairement privée, il est important d'appuyer les démarches de protection des milieux naturels en terrains privés et de les inclure dans les mesures du plan d'action. En effet, les efforts de conservations ne peuvent pas être entièrement assumés par les gouvernements et de nombreux sites naturels riches en biodiversité menacée ou vulnérables se situent actuellement sur des terres privées. Il est fondamental de les prendre en compte et de susciter



la participation des propriétaires de ces terrains pour leur préservation. Des incitatifs fiscaux destinés à la population, aux entreprises et organismes privés visant à augmenter la superficie des aires protégées devraient être prévues. Des outils d'information et de communication présentant toutes les mesures fiscales offertes pour les citoyens et citoyennes dans le cadre de la protection de la biodiversité devraient également être réalisés afin de mieux faire connaître ces mesures et d'accompagner les populations pour choisir la méthode la plus appropriée selon leur situation.

3. La stratégie doit intégrer la biodiversité dans la planification de l'aménagement

La biodiversité doit être intégrée comme une valeur fondamentale dans l'aménagement et le développement du territoire. Sans cela, les efforts réalisés pour atteindre les cibles pourraient être grandement réduits par l'impact d'un développement territorial dommageable pour la biodiversité. En effet, la protection de la biodiversité est souvent confrontée au développement du territoire et à l'exploitation des ressources naturelles. L'étalement urbain est considéré comme l'une des principales menaces à la biodiversité. En plus de détruire et de fragiliser des milieux naturels et leurs écosystèmes, ce modèle de développement territorial accroît le fractionnement du territoire, réduisant ainsi la connectivité écologique qui est essentielle à la survie des espèces fauniques et floristiques (déplacement, alimentation, reproduction). Afin d'assurer pleinement le succès de la stratégie 2030, nous croyons que la biodiversité doit être réfléchi de manière intégrée avec notre planification de l'aménagement du territoire, et ce en collaboration avec les différents paliers de gouvernement desquels relèvent ces responsabilités. Cette planification intégrée imposera un aménagement du territoire en accord avec nos objectifs nationaux et de réduire la pression de l'urbanisation sur la biodiversité.

Comme l'aménagement du territoire repose essentiellement sur des compétences de l'ordre des gouvernements provinciaux et territoriaux et des municipalités, il serait essentiel pour le gouvernement fédéral de veiller à l'idéation et à l'application de ce volet de la stratégie 2030 en concertation et en collaboration avec ces gouvernements. Par exemple, comme

certains corridors écologiques vont au-delà des frontières provinciales, leur protection nécessite une collaboration interprovinciale avec l'appui du gouvernement canadien.

4. Assurer une cohérence entre les gouvernements et les différents plans

Pour la mise en œuvre cohérente et efficace de la stratégie 2030, les actions des différents ministères doivent être harmonisées. À titre d'exemple, certains projets fédéraux ou financés par le gouvernement fédéral ont impacté des territoires comportant des habitats d'espèce en péril, comme ça a pu être le cas du projet d'agrandissement du port de Montréal à Contrecoeur qui cible des terrains contenant des milieux humides servant de refuge à de nombreuses espèces menacées telles que le chevalier cuirvé. Ce besoin de cohérence rejoint directement les cibles 15 et 18 du cadre mondial. L'impact des mesures effectuées en matière de protection de la biodiversité ne devrait pas être réduit par les actions et les pratiques prescrites dans d'autres secteurs comme l'industrie, l'agriculture, le transport ou le développement urbain. Les cibles de l'accord devraient être prises en compte dans les plans gouvernementaux de ces autres secteurs en intégrant des pratiques qui ne vont pas à l'encontre de la préservation de la biodiversité. De cette manière, la stratégie ne travaillera pas à l'encontre des autres planifications et stratégies du gouvernement et nous pourrions même voir apparaître une synergie entre ces derniers autour de la protection de la biodiversité.

5. La stratégie doit impliquer toutes les parties prenantes

Pour nous assurer d'atteindre les cibles, il est primordial d'intégrer dans le processus toutes les parties prenantes comme les agriculteurs, les écotoxicologues, les universitaires, les citoyens et citoyennes et les municipalités. Il serait important d'appuyer davantage sur la sensibilisation de ces acteurs et de faciliter leur participation et d'assurer une grande représentativité des acteurs de ce domaine.



Question 2 | Quels sont les défis et possibilités les plus importants pour atteindre les cibles de 2030 de l'accord de Kunming-Montréal au Canada ? Sur quelles initiatives réussies pourrions-nous ?

1. Une Disparité Nord Sud

Alors que la protection des milieux naturels dans le nord du Canada a progressé dans la dernière décennie grâce à la préservation de vastes territoires, force est de constater que les mêmes avancées n'ont pas été observées dans le sud du pays (Radio-Canada.ca, 2022). Pourtant, les territoires au sud comprennent souvent une biodiversité très abondante, voire plus abondante, en raison du climat plus clément. C'est aussi là qu'elle subit les pressions les plus fortes en raison de la plus forte densité de population et du fort développement territorial. La priorité de protection devrait donc être plutôt axée sur ces territoires qui nécessitent une protection urgente. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait agir sur les cours d'eau dont il a la juridiction et les aménager de sorte à maintenir sa biodiversité au maximum.

Des milieux naturels protégés doivent rapidement être créés ou agrandis dans le sud du pays afin d'y conserver la riche diversité des écosystèmes, mais également afin d'assurer un déplacement sécuritaire et efficace pour les espèces en migration en provenance du sud de l'Amérique dû aux changements climatiques.

2. Intégrer les zones protégées dans un plan de connectivité globale

La connectivité écologique s'observe essentiellement à des échelles très locales, alors que le déplacement des espèces fauniques et floristiques ne se limite que rarement à cette échelle. Il serait intéressant d'élargir cette échelle et de considérer les aires protégées du territoire comme faisant partie d'une connectivité écologique plus globale, à l'échelle des provinces et à l'échelle du pays. De cette façon, il serait primordial de considérer prioritairement les zones permettant d'augmenter la connectivité écologique globale lors de réflexions entourant



l'augmentation de la superficie du territoire protégé. Nous ferions, en quelque sorte, d'une pierre deux coups. Cette approche nécessite donc une concertation entre les différents paliers de gouvernements à propos du développement du territoire afin d'assurer une cohérence dans leur action.

3. Inclure les nations autochtones

Les peuples autochtones cultivent des liens très étroits avec leur environnement et les écosystèmes qui les entourent et ont accumulé de nombreux savoir à propos de leur conservation. Leur rôle dans la protection du territoire n'est plus à prouver. De plus, une étude a montré que les niveaux de biodiversité étaient équivalents, voire plus élevés dans les territoires gérés par les peuples autochtones (Schuster et al., 2019). À cet égard, leur participation ainsi que leurs connaissances seraient considérablement bénéfiques dans cette démarche de protection du territoire dans le cadre d'un dialogue de Nation à Nation. En outre, cette collaboration doit essentiellement être accompagnée des ressources nécessaires.

4. Renforcer l'éducation et la sensibilisation de la population

L'intérêt de l'éducation des jeunes et de la sensibilisation des citoyens et citoyennes dans les démarches de lutte contre le déclin de la biodiversité n'est plus à démontrer. Elles favorisent la compréhension des mécanismes sous-jacents au phénomène du déclin et la participation de la population et donc la protection de la biodiversité. De manière générale, la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité favorise la préservation des écosystèmes qui nous soutiennent directement et indirectement. La sensibilisation des citoyens et aux services procurés par les écosystèmes qui les entourent (aliments, air frais, eau purifiée, espaces de détente, etc.) et aux impacts de leurs actions fait partie de la construction d'une société plus durable.



5. Financer

Finalement, pour atteindre nos aspirations, il est fondamental de se doter du financement nécessaire. En effet, ce dernier sera nécessaire pour la création de nouvelles aires protégées et de mécanismes de protection efficace, mais permettra notamment de maintenir le fonctionnement des différentes parties prenantes qui sont les moteurs du plan d'action.



Question 3 | Y a-t-il des cibles vers lesquelles le Canada fait déjà de bons progrès et d'autres auxquelles il devrait porter plus d'attention ?

Le Canada a déjà réalisé de bons progrès concernant plusieurs cibles du cadre de Kunming-Montréal, notamment à propos des six premières cibles et de la huitième. Les actions mises en place sont notamment en lien avec des programmes de subventions et l'application de la loi sur les espèces en péril.

Concernant la cible 3 qui porte sur la protection de 30% du territoire, nous avons pu observer des avancées rapides pour la protection de vaste territoire inoccupé, mais doté, généralement, d'une plus faible biodiversité. Il convient de porter attention aux territoires, généralement dans le sud du pays, où l'on retrouve davantage de fonctions écologiques et qui sont dotés d'une plus riche biodiversité.

Nous recommandons également de porter une plus grande attention à la cible 4 qui demande de prendre des mesures urgentes en vue de faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues et d'assurer leur rétablissement et leur conservation. À titre d'exemple, compte tenu de la situation actuelle et de l'accélération de son déclin, le caribou forestier de la Gaspésie pourrait faire l'objet d'un décret en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Au sujet de la cible 6 qui concerne le contrôle des espèces exotiques envahissantes, il conviendrait de faciliter les agissements des municipalités et de leur octroyer les moyens d'agir. À titre d'exemple, en matière de navigation, les municipalités n'ont pas les compétences pour agir. Pourtant, la navigation est un vecteur important de propagation des espèces exotiques envahissantes.

Concernant la cible 10 qui déclare qu'il convient d'assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, il y a lieu de se questionner sur les modèles actuels d'agriculture



conventionnelle et non durable. Aujourd’hui, de nombreux exemples d’agriculture durable ont fait leurs preuves et devraient être encouragés et soutenus financièrement. Concernant le secteur des pêches, l’intégrité des fonds marins est préoccupante, notamment dans le contexte actuel des pêches commerciales. Il conviendrait de promouvoir davantage la pêche communautaire à plus petite échelle. En foresterie, il s’agit de revoir les façons d’aménager les forêts, en incluant notamment la régénération naturelle et l’adaptation aux changements climatiques.

La cible 16 qui implique d’encourager les populations à faire des choix de consommation durables est une des clés pour combattre les causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité. Le gouvernement a su démontrer sa volonté de réduire le plastique à usage unique. Cependant, il faut agir davantage sur l’ensemble de ces causes sous-jacentes comme l’obsolescence programmée des produits de consommation.

La Stratégie doit aussi reposer sur l’implication de la communauté (cibles 22 et 23), de la concertation avec les provinces et de la transparence afin d’atteindre ses propres cibles. Il convient de maintenir ce lien que le gouvernement fédéral a déjà développé et de le renforcer.



Question 4 | Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?

1. Créer de nouvelles aires protégées

La création d'aires protégées qui contribuent à la connectivité écologique est l'une des manières les plus efficaces pour conserver les écosystèmes et les espèces en son sein. Nous préconisons donc la création de nouvelles aires protégées sur des zones variées de sorte à avoir une meilleure représentativité de la biodiversité.

2. Créer un cadre de suivi rigoureux

Dans la gestion des projets de conservation et de protection, il est essentiel de s'assurer de la progression des mesures pour atteindre les objectifs escomptés. Le suivi est une étape essentielle pour confirmer l'efficacité des approches et permet de rectifier les actions au besoin. Pour cela, chacune des cibles devrait être accompagnée d'indicateurs permettant de confirmer l'efficacité des mesures. À titre d'exemple, les indicateurs de la *Convention on Biological Diversity* (CBD, 2020) pourraient être utilisés comme référence. Pour plus de cohérence, il serait important d'adapter les indicateurs à la réalité du terrain où les mesures sont appliquées, ce qui permettra de produire un portrait plus réaliste du territoire au niveau local et régional. Les indicateurs devraient être donc adaptés pour chaque palier de gouvernement. Dans le même ordre d'idée, il faudrait favoriser l'accessibilité aux données et s'assurer que chaque province et région soit bien représentée dans les décisions globales.

3. Réduire ou éliminer des subventions néfastes à la biodiversité

Pour ne pas ralentir le travail réalisé dans le cadre des accords de Kunming-Montréal, il serait important d'identifier les aides publiques dommageables à la biodiversité en vue de les réduire significativement. À titre d'exemple, les subventions (subventions directes, prêts ou réductions de taxes) accordées aux compagnies minières, pétrolières ou gazières ou encore pour l'extraction de ressources naturelles non durable mettent en péril la vitalité d'écosystèmes fragiles et l'habitat d'espèces menacées comme le caribou. Nous proposons également que les subventions futures soient distribuées à condition que les bénéficiaires prennent en compte des mesures pour la biodiversité.

Bien que nous recommandions de diminuer significativement ces subventions dommageables à la biodiversité, nous sommes bien conscients que les secteurs auxquelles sont principalement destinées ces subventions sont nécessaires au maintien et au développement économique du pays et à la base de nombreuses stratégies gouvernementales (dont le secteur minier, pétrolier, gazier, etc.). L'objectif n'est pas de travailler contre ces secteurs, mais de les accompagner à améliorer l'efficacité de leur approche et à participer à la protection de l'environnement.

Dans une approche constructive et de collaboration avec ces secteurs, nous pensons que le gouvernement pourrait les accompagner et les aider pour la création systématique de plans de restauration et de protection de la biodiversité impactée par le projet. Le gouvernement doit également accompagner ces secteurs afin qu'ils tendent vers de meilleures pratiques. Nous tenons à souligner qu'il existe actuellement de nombreux programmes de subventions dédiés à l'éducation et aux connaissances et qui participent de manière positive au projet d'amélioration de la biodiversité. Nous pensons que ces acquis sont essentiels et doivent être maintenus, voire multipliés.



4. Réduire l'étalement urbain

Actuellement, l'étalement urbain est une des principales causes de déclin de la biodiversité. En effet, l'artificialisation du territoire fragmente et détruit l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales dont des espèces menacées ou en périls. Dans certaines provinces comme au Québec, cette tendance est davantage présente au sud, là où la biodiversité est la plus riche. L'aménagement du territoire est un levier majeur et essentiel pour protéger notre biodiversité. Nous devons revoir notre façon de consommer le territoire et miser sur la consolidation et la densification de nos milieux de vie dans une perspective de protection des milieux naturels et de nos territoires agricoles.

Bien que l'aménagement du territoire soit de compétence municipale, elles font face aujourd'hui à un enjeu important et nécessiteraient sans aucun doute de l'aide du gouvernement fédéral. En effet, étant donné que leur principale source de revenus provient de la taxe foncière, le développement urbain est aujourd'hui leur seule solution de subvention. Une aide financière apportée aux municipalités pourrait faire pencher la balance en faveur de la réalisation de mesure de protection du territoire. Les municipalités qui s'orienteraient initialement vers des projets de développement urbains pour recevoir plus de taxe foncière essentielle à leur fonction pourraient préférer s'orienter vers la protection perpétuelle de son territoire grâce à l'aide financière du gouvernement.



Question 5 | Aucune cible n'est isolée : Quels sont les outils et solutions les plus prometteurs pour progresser vers plusieurs cibles ?

Premièrement, nous pensons qu'il est primordial d'assurer la cohérence entre les différentes stratégies et politiques gouvernementales afin que les unes ne nuisent pas aux autres et qu'elles puissent se soutenir entre elles. En effet, les stratégies et planifications du gouvernement pourraient se doter d'outils ou de processus d'arrimage qui leur permettraient d'atteindre leur objectif tout en concourant aux objectifs des autres. À titre d'exemple, les solutions basées sur la nature permettent de réduire les effets des changements climatiques et d'améliorer la santé des populations tout en préservant la biodiversité.

Toujours dans une optique de cohérence, nous pensons que la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada devrait être incluse dans l'ensemble des autres programmes gouvernementaux afin d'être systématiquement prise en compte et de ne pas aller à son encontre. Nous proposons à ce titre d'ajouter un critère concernant la biodiversité aux critères de financement de projet. Les projets faisant l'effort de produire un impact positif sur la biodiversité se verront attribuer une subvention financière. Cette méthode permettrait d'inciter les gestionnaires à intégrer des mesures favorables à la biodiversité dans leur projet pour recevoir une aide financière. Prenons l'exemple d'un projet de construction de routes, si une nouvelle route est construite sans être accompagnée de mesures favorables à la biodiversité, alors l'impact du projet serait considéré comme négatif ou neutre et le gestionnaire ne sera pas en droit de recevoir une aide financière. En revanche, s'il intègre une mesure bénéfique pour la biodiversité comme la construction d'un corridor écologique au-dessus de sa route, alors l'impact de son projet serait considéré comme positif et il serait admissible à une subvention financière. En résumé, nous pensons qu'intégrer la biodiversité dans les critères d'aides financières serait un moyen pertinent pour inciter les gestionnaires à intégrer des mesures favorables à la biodiversité dans leur projet.



Puisque plusieurs défis auxquels sont actuellement confrontées nos collectivités sont issus de causes communes, travailler sur ces dernières permettrait d'agir sur plusieurs enjeux de fond à la fois. Par exemple, des programmes destinés à soutenir des initiatives de réduction de la consommation impacteraient positivement de nombreux enjeux dont le déclin de la biodiversité, notamment par la réduction de l'extraction de nouvelles ressources et donc la protection des milieux naturels. À cet effet, nous pensons qu'il serait important de mettre l'emphase sur la sensibilisation des populations au sujet de leur mode de consommation et de travailler sur les freins et leviers sociaux menant à l'adoption de modes de consommation plus durables.

Concernant la cible 3 qui consiste à conserver 30% du territoire par des aires protégées, nous estimons qu'il est important d'inclure le plus possible la protection d'écosystèmes encore intacts (non perturbés par l'humain), et ce particulièrement dans le sud du pays où ce type d'écosystème se fait rare. Cette démarche permettrait dans un premier temps de protéger les espèces qui habitent ces écosystèmes et permettrait, dans un second temps, de maintenir les nombreux services écosystémiques qu'ils fournissent aux populations. En protégeant ces territoires, nous protégeons une biodiversité très riche et nous améliorons notre résilience face aux changements climatiques.

Finalement, nous pensons qu'un outil de simulation permettant de quantifier la vulnérabilité des écosystèmes et de repérer les endroits les plus favorables à la protection de la biodiversité permettrait d'aider les gestionnaires afin de définir des stratégies de conservations de manière à ce qu'elles soient les plus profitables possibles. À titre d'exemple, cet outil pourrait simuler l'impact de l'application de différentes méthodes de protection sur une certaine zone (donc de différents scénarios de protection) et permettrait de les comparer afin de trouver la plus favorable pour la biodiversité. Cet outil en libre accès serait une synthèse robuste d'un système complexe pas toujours évident à comprendre pour les décideurs comme les municipalités qui souhaitent mettre en place les mesures les plus appropriées à leur situation.



Question 6 | Quelles autres connaissances et mécanismes habilitants (p. Ex. Réseaux, politiques) sont essentiels pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux ?

Pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux, il est important que les différents ministères et plans des ministères soient cohérents.

Actuellement, la protection de l'environnement est une responsabilité partagée entre les législatures fédérales et provinciales. Il serait intéressant et important d'appliquer davantage le principe de subsidiarité dans la protection de la biodiversité qui implique que le niveau de gouvernement le mieux placé pour agir devrait être celui qui adopte et met en œuvre une loi ou un règlement. En ce sens, les municipalités pourraient adopter des règlements de façon à atteindre les cibles au niveau local.

Nous pensons qu'il serait également important d'identifier et d'inclure les réseaux et mécanismes locaux qui permettent la protection de la biodiversité. Au Québec, on compte par exemple le Réseau des Milieux naturels protégés, l'Initiative québécoise des Corridors écologiques, les Tables de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire, le Réseau de Surveillance volontaire des Lacs, les Conseils régionaux de l'Environnement et d'autres encore.

D'un point de vue technique, la diffusion et la création de connaissance aideraient sans aucun doute les municipalités dans leurs prises de décisions. À titre d'exemple, les systèmes cartographiques dynamiques permettent généralement de mieux apprécier la situation.



Question 7 | Pour l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?

Nous pensons qu'il est primordial de sensibiliser davantage la population afin d'augmenter l'accessibilité sociale. Des citoyens et citoyennes informés auront plus tendance à s'engager dans la démarche de protection de la biodiversité, ce qui est primordial pour assurer la durabilité des projets sur les plans environnemental, social et économique. Pour se faire, nous pensons que des financements devraient être accordés aux acteurs régionaux et de terrain dans le but d'atteindre au mieux les populations et de les sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité. À titre d'exemple au Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) qui œuvre sur les enjeux de mobilisation et d'aménagement du territoire se présente comme un partenaire de choix. Réseau Environnement, étant la plus importante association de spécialistes en environnement au Québec, pourrait également participer à la diffusion des connaissances et à la sensibilisation du public.

L'interdisciplinarité est également fondamentale dans le domaine de l'environnement pour pouvoir intégrer un maximum de point de vue. Il serait donc important de favoriser le maillage entre les différents acteurs du milieu, notamment entre les chercheurs et les praticiens et les praticiennes de terrain. Il est également important d'inclure les acteurs locaux comme les municipalités, les peuples autochtones et les organismes régionaux qui connaissent la réalité du territoire mieux que quiconque. Afin d'assurer leur participation de manière optimale, il est essentiel de leur fournir tous les moyens nécessaires à leur pratique et de les former aux nouvelles connaissances en matière de gestion de la biodiversité.



Question 8 | Quels sont les principaux besoins et valeurs des êtres humains à prendre en compte pour faire de la perte de biodiversité une préoccupation généralisée ?

Comme la biodiversité et les écosystèmes sont, entre autres choses, à l'origine de notre alimentation et de la filtration de notre eau, il est essentiel d'insister sur le fait que le déclin de celle-ci nuit sérieusement à notre survie. La santé humaine est également indissociable de celle de la biodiversité. La plupart de nos médicaments, antibiotiques et médicaments anticancéreux sont dérivés directement ou indirectement d'espèce animale, végétale ou fongique présente dans nos environnements. Le déclin de la biodiversité réduit donc nos chances de découvrir de nouveaux médicaments.

En outre, la protection de la biodiversité est un aspect crucial pour l'économie mondiale. En effet, une étude récente du *Swiss Re Institute* révèle que 55% du PIB mondial, soit 41 700 milliards de dollars américains, dépend de la biodiversité et des services écosystémiques. (Swiss Re, 2020). Le déclin de la biodiversité toucherait le portefeuille de tous et toutes notamment par l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des médicaments.

En plus de cela, les milieux naturels nous permettent de vivre dans un environnement sain en filtrant l'air, en dépolluant nos sols ou en nous protégeant des événements climatiques extrêmes. Ainsi, pour prendre en compte les besoins humains, il conviendrait d'abord de prendre en compte ceux de la biodiversité en la préservant. Notre survie à moyen et long terme en dépend.

Le fait de potentiellement léguer un environnement endommagé aux générations futures inciterait sans doute les populations à se préoccuper davantage de la biodiversité. En effet, toute personne morale ne voudrait pas transmettre à sa descendance une planète irréversiblement détériorée qui ne pourrait plus subvenir à tous leurs besoins. Cela nous amène plus largement au principe d'équité (intergénérationnelle, raciale, socio-économique, etc.) qui



implique que les générations à venir et les populations les plus vulnérables ont droit à un environnement d'une qualité similaire au nôtre.

Nous considérons également que le gouvernement a un grand rôle à jouer dans ce projet. En effet, en tant que chef de file, il peut, en montrant l'exemple, convaincre et amener les populations à agir pour le bien de la biodiversité. Nous pensons que cette démarche devrait être poussée aux industries, commerces et institutions qui doivent améliorer leur pratique pour ne pas envoyer de messages contradictoires aux populations.

En outre, la biodiversité est notre meilleur allié pour lutter contre les changements climatiques. En effet, des écosystèmes fonctionnels procurent une grande résilience aux populations face aux changements climatiques. À titre d'exemple, ils les protègent des inondations par leur perméabilité, des températures extrêmes par des îlots de fraîcheur, ils séquestrent le carbone et procurent de nombreux autres services encore. Seuls les milieux naturels sains comprenant une vaste diversité fonctionnelle fournissent ces avantages. Plus un écosystème est complexe et riche, plus il est stable et fonctionnel. Il est donc primordial de préserver l'intégrité des écosystèmes afin de bénéficier de leurs services qui participent à la lutte aux changements climatiques. Ainsi, la protection de la biodiversité est essentielle au maintien de nos capacités de résilience et d'adaptation des milieux naturels aux changements climatiques.

Finalement, il est également de notre devoir de protéger la biodiversité tout simplement pour sa beauté et son caractère unique. Bien que nous ayons apporté l'argument des services écosystémiques, nous pensons que la biodiversité ne peut pas se réduire à un attrait économique dans une logique utilitariste. En outre, cela implique qu'elle pourrait être substituée dès lors qu'une alternative à ses services est découverte. Toutefois, la biodiversité est irremplaçable et le sera à jamais. Nous faisons partie de ce vivant au même rang que les autres espèces que nous affectons et c'est pourquoi nous devons être solidaire envers elles.



Question 9 | À quoi ressemblerait le succès ?

Le succès ressemblerait à un monde plus équitable et écoresponsable. Cela impliquerait de changer drastiquement nos comportements et notre façon d’occuper le territoire.

Plus précisément, nous pensons que le succès consisterait à atteindre les cibles de la référence fédérale “Quand l’habitat est-il suffisant” en collaboration avec les acteurs du milieu. Le Canada serait un leader mondial ayant atteint l’ensemble de ces cibles concernant la biodiversité (Environnement Canada, 2013).

Finalement, nous pensons que le succès aura lieu lorsque la biodiversité sera considérée dans tous les aspects de la société et des démarches gouvernementales. Actuellement, l’impact d’un projet ou d’un comportement social sur la biodiversité découle couramment d’une longue chaîne de phénomènes, rendant l’évaluation de cet impact souvent difficile. Nous pensons qu’en considérant la biodiversité dans nos activités, nous aurons connaissance du potentiel impact que produiront nos actions sur cette dernière. La clé du succès est donc de donner une véritable place à la biodiversité dans toutes les approches afin qu’elle soit toujours considérée.

Références

- CBD. (2020). *Proposition d'Indicateurs phares du cadre de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*.
<https://www.cbd.int/doc/c/953f/4230/e76296af9be155b3cd6ab167/wg2020-03-03-add1-fr.pdf>
- Environnement Canada. (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ? Troisième édition*.
Environnement Canada, Toronto (Ontario).
https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ec/CW66-164-2013-fra.pdf
- ISQ. (2020). *Cadre conceptuel et indicateurs pour la mesure de l'économie verte. Rapport remis au comité directeur de la mesure de l'économie verte, [En ligne], Québec, L'Institut, . 70 p.*
- PNUE. (2011). « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs* ». www.unep.org/greeneconomy
- Radio-Canada.ca, F. numériques |. (2022, décembre 12). *Comment le Canada protège-t-il son territoire et sa biodiversité?* Radio-Canada.ca; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/info/2022/protection-territoire-aires-protegees-biodiversite-environnement-cop15/>
- Schuster, R., Germain, R. R., Bennett, J. R., Reo, N. J., & Arcese, P. (2019). Vertebrate biodiversity on indigenous-managed lands in Australia, Brazil, and Canada equals that in protected areas. *Environmental Science & Policy, 101*, 1-6.
<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.07.002>
- Swiss Re. (2020, septembre 23). *A fifth of countries worldwide at risk from ecosystem collapse as biodiversity declines, reveals pioneering Swiss Re index | Swiss Re*.
<https://www.swissre.com/media/press-release/nr-20200923-biodiversity-and-ecosystems-services.html>

EAU

MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET ÉNERGIE



Réseau
Environnement

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
514 270-7110
www.reseau-environnement.com
info@reseau-environnement.com

